

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce lundi, 11 mars 2024 , à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis-Naud	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : ABAT-POUSSIÈRE
- 1.5 ÉPINGLETTES 100^e (CLAUDE LEBLOND)
- 1.6 FORMATION ADMQ (EN SALLE)
- 1.7 PROJET CULTUREL 18 JUILLET
- 1.8 PROBATION
- 1.9 MICROSOFT 365
- 1.10 DEMANDE CITOYENNE
- 1.11 TECQ
- 1.12 AFFICHAGE EMPLOI
- 1.13 CIRCUIT ÉLECTRIQUE (SUBVENTION)

2. FINANCES

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 210-24
- 9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 211-24

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

35-03-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

1.2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

36-03-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 tel que rédigé.

1.2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

37-03-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget supplémentaire du 26 février 2024 tel que rédigé.

1.2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

38-03-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2024 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODES DE QUESTIONS

1.4 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : ABAT-POUSSIÈRE

39-03-24

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité achète de l'abat-poussière liquide chaque année pour l'entretien de ses chemins;

ATTENDU QUE les dernières saisons estivales ont été plus sèches et plus longues;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir un volume plus grand d'abat-poussière

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE transmettre un appel d'offres sur invitation aux compagnies suivantes :

- Somavrac;
- Les Entreprises Faust et Fils;
- RM Enterprises;
- Sel Icecat.

Pour faire l'acquisition de 75 000 litres d'abat-poussière.

1.5 ÉPINGLETTES 100^E (CLAUDE LEBLOND)

40-03-24

ÉPINGLETTE 100^E

ATTENDU QU'un comité est en place pour organiser les fêtes du 100^e anniversaire du premier arrivant;

ATTENDU QUE M. Leblond, collectionneur d'épinglette, désire faire produire des épinglettes pour souligner l'événement;

ATTENDU QUE M. Leblond, prendra en charge la fabrication et la vente des dites épinglettes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER M. Leblond à faire produire les épinglettes et l'autoriser à les vendre.

1.6 FORMATION ADMQ (EN SALLE)

41-03-24

FORMATION ADMQ

ATTENDU QUE l'ADMQ offre des journées de formation en salle à ses membres;

ATTENDU QU'une journée de formation aura lieu à Rouyn-Noranda le 17 avril prochain;

ATTENDU QUE lors de cette journée 2 sujets d'intérêts seront abordés :

- Les renseignements personnels en contexte municipal : entre prudence et transparence;

- Les rôles des principaux acteurs du milieu municipal : quand le rôle de l'un a pour limite le rôle de l'autre

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à participer à cette journée de formation au coût de 385\$ excluant les taxes;

ÉTANT ENTENDU QUE les frais de transport seront assumés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

1.7 PROJET CULTUREL 18 JUILLET

42-03-24

PROJET CULTUREL 20 JUILLET

ATTENDU QU'un projet a été élaboré pour l'été 2024 par l'entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le projet consiste à offrir une aide afin d'assurer une présence culturelle sur territoire, et ce, à l'aide d'une programmation mettant de l'avant les arts de la scène dans les différents parcs du territoire pour la saison estivale 2024 :

ATTENDU QUE la présentation au Parc Amédée Dionne est prévue le 20 juillet prochain;

ATTENDU QUE les coûts reliés à l'artiste et la technique sont déboursés par l'entente de développement culturel;

ATTENDU QUE la Municipalité doit offrir la main d'œuvre nécessaire pour la tenue de l'activité;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte que la tournée mettant de l'avant les arts de la scène s'arrête au Parc Amédée Dionne le 20 juillet prochain;

ÉTANT ENTENDU QUE les employés de la Municipalité travailleront à la présentation de cette activité.

1.8 PROBATION

43-03-24

PROBATION

ATTENDU QUE l'employé 330166 arrive à la fin de sa probation de 6 mois;

ATTENDU la prestation de service de l'employé 330166;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la probation de l'employé 330166 soit prolongée de 6 mois.

1.9 MICROSOFT 365

44-03-24 MICROSOFT 365

ATTENDU QUE Télédistribution a été vendu à Vidéotron;

ATTENDU QUE les adresses courriel de la Municipalité sont encore rattachées au domaine cableamos.com

ATTENDU QUE depuis un certain temps la Municipalité ne reçoit plus certains courriels puisque le domaine n'est pas mis à jour;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas son propre domaine;

ATTENDU QUE les employés de la Municipalité font de plus en plus de travail collaboratif avec les autres municipalités;

ATTENDU QUE la plupart des Municipalités de la MRC utilisent Microsoft 365 et que ce dernier facilite le travail collaboratif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER le nom de domaine au coût de 60\$ annuel excluant les taxes;

D'ACHETER 4 licences Office 365 au coût de 204\$ annuel chacune excluant les taxes;

QU'un budget de 1 200\$ est autorisé pour l'installation, la configuration et la formation de ce nouvel outil de travail.

1.10 DEMANDE CITOYENNE

45-03-24 DEMANDE CITOYENNE

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 983 535 a fait une demande pour que son lot soit accessible en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'entretien du chemin se poursuivra tel qu'il l'est en ce moment.

1.11 TECQ

46-03-24 TECQ

ATTENDU QUE les sommes disponibles dans la TECQ 2019-2023 doivent être investies avant le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE des travaux de correction et d'asphaltage doivent être faits dans la Municipalité;

ATTENDU QUE des plans et devis peuvent être nécessaires pour effectuer les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre à des firmes d'ingénierie une invitation à soumissionner pour la confection de plans et devis.

1.12 AFFICHAGE EMPLOI

AFFICHAGE EMPLOI

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

47-03-24

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er mars 2024, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 31 771,97 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 13 299,49\$;

Les salaires versés au mois de février pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 320,58\$

3. CORRESPONDANCES

3.1 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

48-03-24

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint Dominique-du-Rosaire a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2021, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire adopte le rapport annuel 2021 tel que présenté.

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #210-24

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #210-24 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Mme la conseillère Pierrette Morin a déposé et présenté le projet de Règlement #210-24 déterminant les modalités de publication des avis publics.

Avis de motion est également donné par ladite membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #210-24 déterminant les modalités de publication des avis publics.

9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #211-24

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #211-24 VISANT À MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H TOUT AU LONG DU CHEMIN LAVOIE EST

Mme la conseillère Christiane Vaillancourt a déposé et présenté le projet de Règlement #211-24 visant à modifier la limite de vitesse à 50 km/h tout au long du chemin Lavoie Est.

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #211-24 visant à modifier la limite de vitesse à 50 km/h tout au long du chemin Lavoie Est.

10. VARIA

10.1 ACHAT D'HORLOGE

49-03-24

ACHAT D'HORLOGE

ATTENDU QU'il y a lieu d'acheter une horloge pour la Salle municipale;

ATTENDU QU'un artisan local fabrique des horloges;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER une horloge pour la Salle municipale au coût de 270\$.

10.2 SONOSPEC

50-03-24

SONOSPEC

ATTENDU QUE la compagnie Sonospec a vendu à la Municipalité le système audio de la Salle municipale;

ATTENDU QUE certaines problématiques en lien avec le système se sont manifestées;

ATTENDU QUE des ajustements sont nécessaires;

ATTENDU QU'il y a des besoins de formation pour une bonne utilisation du système.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander aux techniciens de Sonospec de faire les ajustements nécessaires et de donner la formation requise pour une bonne utilisation du système.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 21h02

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault